

Procès-verbal réunion du conseil municipal du 12 Avril 2022

Rédacteur : Romain HENRIOT

Présents : M ALGRAIN Philippe, Maire

Mmes BOUTILLON Anne, COURTOIS Elisabeth, LARGERON Lisa, VANHOVE Nadège, TRAMOY Céline, CIXOUS Joëlle

Ms, LORET Etienne, MATHIEU Daniel, PERROT Jean-Pierre, PINOT Nicolas, HENRIOT Romain, BOUQUEREL Francis, MIROZ Jacques.

Absents excusés : Mme MAUCHAMP Claude a donné pouvoir à MIROZ Jacques,

Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal : adoption à l'unanimité du procès verbal du Conseil Municipal du 24 Mars 2022.

DELIBERATION N° 2022-04-01

VOIRIE – Parcelles AA 78 et AA 80 à verser dans le domaine public de la commune

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022 -04-02

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUCHE ET MONTAGNE - DELEGUE CLECT

La CLECT doit se réunir tous les 5 ans pour remettre à plat la valeur de réversion pour les 5 années suivantes.

Elisabeth avait été, le 13/10/2020, désignée par la délibération 2020-09-01. Elisabeth n'étant plus en charge des finances de la commune, il convient de confirmer ou infirmer cette décision.

2 conseillers posent leur candidature :

Philippe ALGRAIN

Elisabeth COURTOIS

Le vote s'effectue à bulletin secret :

-Philippe = 10 scrutins

-Elisabeth = 4 scrutins

-Blanc = 1 scrutin

Le nouveau représentant de la commune à la CLECT est Philippe.

DELIBERATION N° 2022-04-03

BUDGET COMMUNAL M14 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022 – 04 – 04

BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le président de la séance élu pour le compte administratif 2021 est M Francis BOUQUEREL.

Suite à la présentation du Compte Administratif, le Maire M ALGRAIN quitte la salle du Conseil à 21H04.

Après moultes altercations entre Jean Pierre et Francis, le conseil adopte à l'unanimité, le compte administratif.

DELIBERATION N° 2022 – 04 - 05

BUDGET COMMUNAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2022

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022 – 04 – 06

BUDGET COMMUNAL – VOTE DE LA DOTATION AU CCAS 2022

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022– 04-07

BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le conseil procède au tirage au sort des jurés d'assises.

La séance est levée à 22H35.